

## 2017, c'est maintenant !

**D**éluges de provocations, avalanches d'annonces de régressions sociales. La période électorale est propice aux surenchères, aux outrances et la fonction publique, l'éducation nationale sont, sans surprise, au cœur de la cible.

Mais arrêtons de jouer les Cassandre ! Tout le monde a bien entendu que toutes ses actions promises n'auront comme but que de « sécuriser », de « moderniser », de « préserver le socle ». Locutions toutes faites, suivies mécaniquement de concepts dont nombres d'orateurs du moment semblent méconnaître bien des fondamentaux, tels que « système de santé », « modèle social », « système éducatif ». Un discours **techniciste** qui semble dénudé de tous oripeaux **idéologiques**... Evidemment, loin s'en faut ! A cet égard le compte rendu (p3) du stage « management » perce les mystères de la **novlangue** et pointe les conséquences des pratiques en cours tant sur les conditions de travail que sur le système éducatif. Ce dernier, dans notre académie, voit progresser la part des élèves scolarisés dans l'enseignement privé... C'est ça, la priorité à la jeunesse et à l'éducation (p6) ?

Une réponse ? Le SNES a besoin de vous et vous avez besoin de SNES ! Pour se battre localement et améliorer les conditions de travail des TZR (p2), pour préserver le réseau des CIO et dire la vérité sur les conséquences de la réforme du collège (p7). Enfin, pour s'informer, débattre, agir que ce soit sur les évolutions programmées de nos carrières, de nos rémunérations ou sur les rapports hiérarchiques dans les EPLE à l'occasion des stages syndicaux (pages centrales).

Une adhésion, c'est 66% de remboursé sous la forme d'un crédit d'impôt. Qu'on se le dise ! Renouvelons sans tarder notre cotisation, beau cadeau avant les fêtes ! Soyons actifs dans nos établissements en prenant des heures d'informations syndicales pour débattre de la qualité de notre travail, de nos métiers, en faisant adhérer nos collègues.

En attendant de vous retrouver dans nos stages syndicaux, nous vous souhaitons de passer d'agréables moments de repos pendant cette fin d'année.

Toute l'équipe de militants-es  
de la section académique du SNES FSU

N° 99—DECEMBRE 2016

SNES - 6 Allée Cardinal de Givry - 21000 Di-

DISPENSE DE TIMBRAGE : DIJON CTC



## SOMMAIRE

Edito.....	P. 1
Quelques échos de la vie syndicale.....	P. 2
Compte rendu stage management.....	P. 3
Nouvelle carrière, nouvelle évaluation.....	P; 4
Modalités de stage EPLE du 23 mars 2017.....	P. 5
Evolution du nombre d'élèves dans notre Académie,	
Budget des lycées, la réforme du lycée.....	P; 6
Nos conditions de travail.....	P. 7
Calendrier CAPA	
Actifs-retraités solidarité	
Sandrine Violot Cruchandeu.....	P. 8



- Côte d'Or
- Nièvre
- Saône et Loire
- Yonne

# Quelques échos de la vie syndicale

## L'action collective dans un établissement : ça paie :

En réponse à plusieurs messages de collègues exerçant en lycée qui s'interrogeaient sur la pondération de leurs heures de cours au motif d'une annualisation de celles-ci, nous publions le témoignage envoyé par une responsable SNES d'un lycée de l'Yonne.

*Cela nous est arrivé l'année dernière sous le même prétexte de gagner des heures (1h payée 0,9). Nous nous sommes battus à l'aide d'une lettre au rectorat signée par 80 % des collègues demandant que la DHG soit abondée en faisant valoir la loi et en corrigeant nos VS.*

*Les heures de cours ne sont pas annualisées ! Pas plus les heures d'accompagnement que les autres même s'il y a des heures de concertation (c'est une décision interne !) Une heure est une heure ! Tous les cours s'arrêtent chez nous le 13 juin mais toutes les heures sont payées (HSA comprises) jusqu'à la fin de l'année ; il n'y a pas de différence à faire...*

*Les collègues qui pensent que ce n'est pas grand chose devraient calculer : par exemple, en perdant seulement 0,1 sur une heure à raison de 4 heures d'accompagnement par semaine, certains des collègues perdaient 640 euros sur les 10 mois de cours ! Alors en perdant 0,25 ?*

*Enfin, le chef d'établissement a revu sa copie et la DHG a été augmentée en décembre avec effet rétroactif sur les salaires ! Il faut éviter de rentrer dans ces calculs pour arranger des chefs d'établissements qui n'ont pas eu le nombre d'heures nécessaires sinon ce sont tous les autres lycées qui vont s'y mettre et on va nous raboter certaines heures sous des prétextes irrecevables.*

CQFD !

## Stage Syndical TZR du 17 novembre 2016



Une quinzaine de TZR sont venus au stage. La matinée a consisté à consolider les connaissances concernant les **droits et les devoirs des TZR** à l'aide du «mémo TZR» et du site du Snes Dijon, l'identification des rendez vous et points stratégiques pendant lesquels le Snes-Fsu accompagne, conseille et intervient au fil de l'année. Certains collègues ont pu illustrer les explications concernant les problèmes d'arrêtés antidatés, de déclaration de frais de déplacements ou la réalisation d'un signalement sur le **RSST\***, dans le cadre du **CHSCT\***. Le Vademecum TZR, que les stagiaires et tous les TZR peuvent

trouver sur le site du Snes Dijon, est apparu comme un document incontournable, et les discussions ont montré qu'il a permis souvent de démêler des malentendus encore trop fréquents lors de certaines affectations. Quelques explications concernant les instances, le fonctionnement syndical, et l'organisation du Snes-Fsu ont également été apportées.

Après le repas les discussions ont porté sur les stratégies d'adaptation propres aux TZR et les points forts qu'il faut faire reconnaître: adaptation incessante, multiplicité des préparations, efficacité des pratiques, et ce **dans des conditions parfois plus que difficiles quand elles sont cumulées** (route, frais avancés pour les trajets, affectations multiples, hébergements de fortune, retards d'inspection, problèmes de notation et de reconnaissance, relationnel parfois complexes avec certains chefs d'établissements ...). A partir de l'observation de leurs réactions et de l'endurance acquise au fil des années, il se confirme que pendant deux ou trois ans de nombreux TZR ne voient pas comment résister au stress, à la fatigue, à la frustration de devoir quitter ce qui a été investi, notamment les bonnes relations de travail, tout en veillant à ne pas être pénalisés par la complexité de leurs situations dont ils se retrouvent seuls en charge sur le terrain. La nécessité d'un collectif TZR a émergé, et le logo a été trouvé à partir des points forts du TZR, points forts qui s'ils ne sont pas valorisés suffisamment sur les lieux d'affectation, doivent doublement l'être au sein du collectif qui connaît ce «parcours du combattant». Ce sera donc le **caméléon**, pour son sens épidermique de l'adaptation, mais ascendant zèbre, pour sa singularité et son inscription nécessaire dans le collectif ! Ajoutons qu'il a une mémoire d'éléphant, et des pattes de velours...

Les stagiaires ont proposé eux mêmes de prévoir des événements plus festifs, notamment en amont du GT mutations intra prévu en janvier, afin qu'ils puissent faire entendre leur motivation sur la question de la bonification de 100 points accélérée de 5 à 4 ans, qui constituerait une reconnaissance appréciable de l'effort particulier qui leur est demandé, surtout s'il excède trois années d'exercice. **Le 13 janvier, la délégation du SNES FSU portera cette revendication au rectorat.**

Véronique Dadou

\* Je veux signaler au CHSCT une situation de travail : comment m'y prendre ?

Le registre de santé et sécurité au travail :

Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. (art 3-2 du décret 82-453).

Son utilisation par les personnels en fait un témoin des conditions de travail. Le signalement doit consister en un recensement factuel d'une situation, d'évènements potentiellement dangereux qu'ils soient d'origine humaine ou matérielle.

Dans notre académie, le signalement se fait par l'intermédiaire d'une application :

[https://extranet.ac-dijon.fr/sst/PSST/PSST\\_000.php](https://extranet.ac-dijon.fr/sst/PSST/PSST_000.php)

# Compte rendu du stage syndical

## « Comprendre le management pour lui faire face »

### Du macroscopique...

Evelyne Bechtold Rognon (professeur de philosophie, présidente de l'institut de recherche de la FSU) a présenté les origines historiques du New Public Management, **monstrueuse croyance** qui a germé dans les cerveaux des conservateurs anglo-saxons à l'aube des années 80 et qui s'est petit à petit déployée dans les administrations françaises et l'éducation nationale. **A quoi reconnaît-on un discours néo managérial ?** Le management déploie systématiquement deux idées : il faut faire des économies car on dépense trop, notamment pour les services publics en même temps qu'il nourrit la défiance à l'égard de l'état. Les objectifs assignés sont ainsi systématiquement présentés comme relevant du bon sens commun. Les indicateurs, eux, ne sont pas discutés. Le **discours techniciste** fait toujours semblant de ne parler que de petits ajustements alors que les conséquences révèlent de vraies orientations politiques. Par exemple, dans le projet académique écrit par le précédent recteur en 2013, on peut voir comme objectif de faire évoluer les pratiques pédagogiques et de favoriser l'innovation. L'indicateur choisi révèle la cible attendue par le recteur : « le nombre de classes sans notes ». **N'y a-t-il pas d'autres innovations possibles, comme celle d'éviter des classes de 6<sup>e</sup> à 31 élèves incluant Segpa ou Ulis ?** « *Il faut améliorer l'efficacité du remplacement* », entend-on également. Vraiment ? Comme résultat de cette sentence, **le rectorat de Dijon affiche 400 TZR en moins** (effectif divisé par 2) en 8 ans. « *Il faut fluidifier les parcours* ». Derrière cette assertion, il faut comprendre que le redoublement doit être réduit à néant, qu'importe si les effectifs des STMG explosent cette année et que la filière accueille de plus en plus de garçons. **Le management fait toujours le contraire de ce pourquoi il prétend agir.** Au final, à la place de réduire les coûts et améliorer un dispositif, les coûts explosent (mais peuvent être privatisés) et les inégalités se développent. Le privé sous contrat reçoit de l'état des subventions au titre de l'égalité d'accès et les enseignants y exerçant sont payés par l'état. Le privé raconte que le public ne marche

pas. Le service public est également menacé avec le privé de soutien de type Acadomia. Toutes les officines de soutien scolaire se développent à 12-20% par an en France, au niveau mondial, cela représente 3,5 mds d'euros.

Avec la réduction horaire dans la réforme du collège, y a-t-il l'idée que l'accessoire, ce qui ne relève pas du socle commun, tout ce qui peut permettre d'intégrer des formations de haut niveau, c'est aux familles de le gérer avec les cours privés ? En moyenne, 1/5 des collégiens, 1/3 des lycées y ont recours, représentant 40 h de cours en moyenne à la charge des familles. Plus on dégrade l'enseignement public en le réduisant sur des fondamentaux, plus les familles ont recours aux compléments. C'est déloyal car dans le public, on accueille tout le monde. Il n'y a pas de ségrégations. **Pour résister, il faut voler du temps, consacrer du temps à ce qu'on aime faire et pour s'informer...**

### ... au microscopique

L'après-midi, nous avons tenté de décortiquer l'activité d'un chef d'établissement. Un chef d'établissement a sans cesse une batterie d'indicateurs à renseigner : *Nombre de boursiers, Nombre de dérogations de secteur, Le retard des élèves qui rentrent en 6<sup>ème</sup>, La fluidité des parcours, Le taux de réussite classique, Les résultats dans les trois matières, Les compétences du socle, Le taux d'accès en 2<sup>de</sup>, Les taux de passage de 2<sup>de</sup> en 1<sup>ère</sup>, Les exclusions définitives, Le nombre de conseil de discipline.*

De ces indicateurs, dépendent le diagnostic qu'il va communiquer à ses supérieurs et la lettre de mission (gardée secrète, même entre eux ils ne se la montrent pas) que le recteur ou l'IA Dasen va lui remettre en retour. De la réussite des objectifs assignés dépend sa future nomination et la rémunération. Nous avons pu voir des exemples de **lettres de mission contenant des choses illégales** (comme faire de l'investissement dans le projet d'établissement un outil de gestion pour les carrières enseignantes !). **Rappelons qu'un chef d'établissement n'a pas à écrire de lettres de**

**mission pour l'attribution d'une IMP !** Cette introduction du mérite fait que l'intérêt des élèves, le bon fonctionnement de l'établissement peuvent passer complètement à l'arrière-plan, révélant une vraie fracture sur les valeurs et expliquant 90% des conflits qui se développent actuellement dans les EPLE. D'ailleurs, il n'est pas rare d'entendre dans les formations de chefs d'établissements : « qu'importe s'il y a le feu dans leurs établissements du moment que la fumée ne sort pas par les fenêtres »...

Là encore, pour résister, une connaissance précise des textes encadrant nos statuts, nos obligations de service, les différentes instances de l'établissement s'impose. Le SNUPDEN, qui est un syndicat de la FSU défend une idée à contre courant : pour lui, **le chef d'établissement n'est pas le premier pédagogue de l'établissement.** Si c'était appliqué, nous nous épargnerions bien des injonctions sur nos pratiques ! Pour se défendre, il faut essayer de **faire vivre les structures démocratiques de l'établissement comme le CA.** Il faut prendre le temps de partager les informations, les analyses, les questions qui font débat sur l'organisation du travail et son efficacité lors des heures mensuelles d'informations syndicales.

**Les militants du SNES FSU sont à la disposition des secrétaires ou correspondants d'établissements pour relancer, animer de telles heures ! Contre l'individualisation des questions, le collectif est une arme qui protège.**

Romain Morlat

Vous voulez poursuivre la réflexion syndicale ? Réfléchir à des modalités d'action ?  
**Pas d'hésitation, participez au stage de formation syndicale du 23 mars (voir p 5)**

NOUVELLE CARRIÈRE

NOUVELLE ÉVALUATION

Quels changements ?

Le SNES-FSU vous invite à un stage syndical « certifiés »  
*Ci-dessous quelques questions auxquelles nous répondrons*

**Une classe exceptionnelle après la hors-classe, vais-je pouvoir y accéder ?**

**Plus de note administrative ?  
Plus de note pédagogique ?  
Mais qui va m'évaluer ?**

**Quand vais-je être inspecté-e ?**

**FO dit que le salaire va baisser, le SNES-FSU dit qu'il va augmenter ... qui a raison ?**

**Le pouvoir d'achat du point d'indice a baissé de 30% depuis 1981, va-t-on récupérer**

**Selon les échelons, je suis passé au Choix ou à l'Ancienneté, c'est sûr, il y aura maintenant un seul rythme pour tous ?**

**Je suis au 7ème échelon de la hors-classe, que puis-je attendre avant la retraite ?**

**On m'a dit qu'en établissement de l'éducation prioritaire, j'allais passer automatiquement en classe exceptionnelle, c'est vrai ?**

**Le montant des HSA va-t-il augmenter ?**

**Alors, plus ou moins de pouvoir aux chefs d'établissement ?**

**Quel va être le futur barème pour l'accès à la hors-classe ?**

**La classe exceptionnelle va concerner 10% des certifiés ?**

**Trop bien ou faux ?**

**JE SUIS PROFESSEURE CERTIFIÉE (OU CPE, CO-PSY) AU 10<sup>e</sup> ÉCH. DE LA CLASSE NORMALE** avec 2 ans d'ancienneté au 1/9/2016. Mes gains à venir par rapport à la carrière actuelle\* :

Au 1/1/2017 (première revalorisation indiciaire) : + 4 points, soit + 15 € net chaque mois.

Au 1/9/2017, reclassement au 10<sup>e</sup> éch. avec 3 ans d'ancienneté.

Au 1/9/2018, accès automatique au 11<sup>e</sup> éch. : + 48 points, soit + 181 € net chaque mois.

Au 1/1/2019 (seconde revalorisation indiciaire) : nouveau gain de 4 points, soit + 15 € net chaque mois.

Au 1/9/2021, accession au 5<sup>e</sup> éch. de la nouvelle hors-classe : + 96 points, soit + 360 € net chaque mois.

**Comment a voté le SNES pour la réforme des carrières ?  
Pour la nouvelle évaluation ?**

Ce stage syndical sera organisé dans les 4 départements et animé par Pascal Meunier.

Il est réservé aux seuls professeurs certifiés\*

En Saône et Loire : mardi 24 janvier à Chalon sur Saône

✉ [snes71@dijon.snes.edu](mailto:snes71@dijon.snes.edu) ☎ 09 50 36 71 00

En Côte d'Or : mardi 31 janvier à Dijon

✉ [snes21@dijon.snes.edu](mailto:snes21@dijon.snes.edu) ☎ 03 80 73 64 00

Dans la Nièvre : mardi 7 février à Nevers

✉ [Snes-nievre@dijon.snes.edu](mailto:Snes-nievre@dijon.snes.edu) ☎ 03 86 61 18 60

Dans l'Yonne : vendredi 17 février à Auxerre

✉ [snes89@dijon.snes.edu](mailto:snes89@dijon.snes.edu) ☎ 06 52 82 17 54

→ Modèle de demande disponible sur notre site dans la rubrique « vie du SNES » puis « Formation syndicale »

→ Les demandes doivent être déposées auprès de l'établissement au minimum 1 mois avant la date du stage.

→ Pensez à informer les sections départementales de votre venue.

\* Et les autres catégories ?

➤ Pour les agrégés, le stage est organisé au niveau académique le jeudi 26 janvier 2017

➤ Pour les CPE, le stage est organisé au niveau académique le jeudi 5 janvier 2017

➤ Pour les COPsy, le stage est programmé au printemps

➤ Pour les Non Titulaires, la section académique du SNES-FSU intervient pour que l'application des nouvelles mesures soient la plus favorable. Un groupe de travail au rectorat va se réunir : nous tiendrons les collègues informés.



# Pour s'informer, débattre, agir

Dans la continuité du stage « Management » organisé le 1<sup>er</sup> décembre, la section académique propose à tous les collègues (enseignants, AED, CO-PSY, CPE), adhérents et non adhérents un second stage syndical portant sur les rapports hiérarchiques dans les EPLE.

Il se déroulera à Dijon (le lieu sera précisé ultérieurement et dépendra du nombre d'inscrits) le jeudi 23 mars 2017

Animé par la section académique du SNES FSU et un intervenant du secteur action juridique du SNES National, ce stage abordera notamment les points suivants :

**Qu'est-ce qu'un fonctionnaire ?**

**Qu'est-ce que la protection juridique ?**

*En tant qu'enseignant, CPE, CO-psy, AED, quels sont mes droits et mes obligations ?*

*Jusqu'où s'étendent les prérogatives d'un chef d'établissement ?*

**Les Environnements Numériques de Travail (ENT) : outil de contrôle ?**

*Qu'est-ce qu'on peut m'obliger à faire ?*

Après les constats et des rappels utiles, nous aborderons des pistes de défense et des moyens à mettre en œuvre immédiatement et collectivement.

Romain Morlat

## Pour participer

Reproduisez le courrier de demande d'autorisation d'absence ci-dessous (et téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article148>) et adressez le à Mme la rectrice par voie hiérarchique.

Faites nous parvenir le coupon réponse ci-dessous (SNES DIJON, 6 allée Cardinal de Givry 21000 DIJON ou inscrivez vous par mail à [s3dij@snes.edu](mailto:s3dij@snes.edu) (en pensant bien à noter NOM, prénom, établissement, numéro de téléphone et mail)

**Nom Prénom**

Grade, fonction

Établissement

à Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon,  
s/c de Monsieur/Madame le/la Proviseur(e)/Principal(e)  
du (nom de votre établissement)

\* Pas de formule d'appel dans un courrier administratif \*

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **jeudi 23 mars 2017** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Dijon. Il est organisé par la section académique du SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 publié au J.O.R.F. du 30 janvier 2009).

\* Pas de formule de politesse dans un courrier administratif \*

A ....., le .../.../20..

**Signature**

Participer à un stage syndical est un droit pour tous, dans la limite de 12 journées par an. La demande est à adresser **avant le 23 février 2017**.



**Bulletin d'inscription au stage  
« Rapports hiérarchiques dans  
les EPLE » du jeudi 23 mars  
2017**

➡ **à renvoyer à la section académique  
du SNES-FSU immédiatement**

6 Allée Cardinal de Givry - 21000 DIJON

Téléphone : 03 80 73 32 70

**Ou faites-nous connaître votre participation par courriel à [s3dij@snes.edu](mailto:s3dij@snes.edu)**

NOM : ..... Tel .....

Prénom : ..... Mél : .....

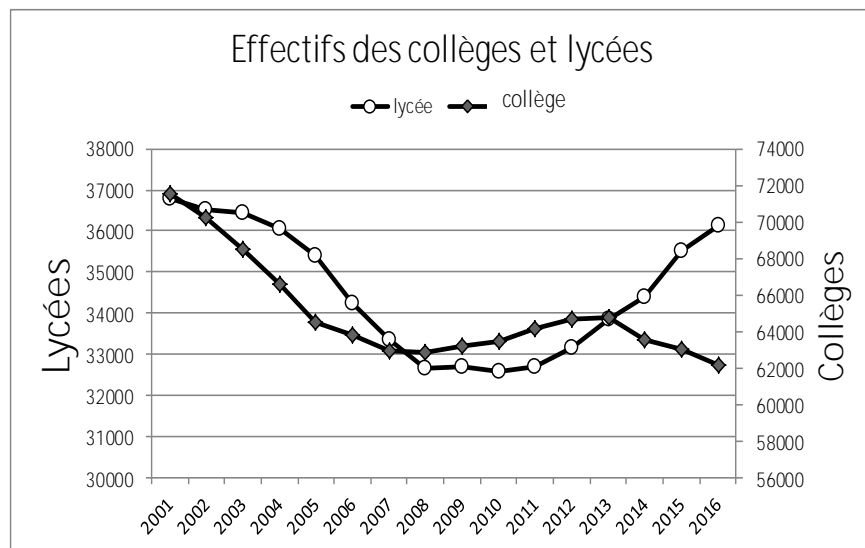
Participera au stage syndical organisé par le SNES FSU - 6 Allée Cardinal de Givry à Dijon le jeudi 23 mars 2017

Prendra le repas de midi sur place

**Questions que vous souhaitez aborder :**

## Comment évolue le nombre d'élèves dans notre académie ?

→ Dans le premier degré, les effectifs baissent régulièrement depuis 2007 (- 6%). A cette rentrée, les effectifs ont de nouveau baissé de 1%. Depuis la même date, les effectifs dans le 2<sup>nd</sup> degré ont légèrement augmenté (1%). Dans les collèges, l'académie enregistre une baisse globale de 13% des effectifs depuis 2001 (avec une légère augmentation de 2008 à 2013 ; dans les lycées GT, la baisse est de 2% depuis 2001 mais l'augmentation est régulière depuis 2012. Par contre, les effectifs en 2de de nouveau sont en baisse (-42 élèves).



→ L'évolution des effectifs est différente dans le privé : celui-ci augmente ses effectifs

Depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation des effectifs dans le privé.

Si le privé n'est pas très développé dans notre académie, il « prend des parts » au public. Nous ne connaissons pas les effectifs du privé depuis très longtemps mais ces 3 dernières années, la part du privé est passée de 7.6% dans le 1<sup>er</sup> degré à 8,5%, dans les collèges de 12,6% à 13,3% et dans les lycées il y a eu stabilité à 13,5%.

Le rectorat reconnaît que dans le 1<sup>er</sup> degré, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a bénéficié au privé qui n'a pas été obligé de les mettre en œuvre. Si la réforme du collège doit être également appliquée dans le privé, n'assiste-t-on pas également à un phénomène identique ?

→ Orientation, redoublement, quelles évolutions ?

Nous venons d'assister ces 15 dernières années à la fin des redoublements sous deux effets : la pression de l'administration et celle des familles. Ils étaient au « début du siècle » de 10% en 6<sup>ème</sup>, 5.5% en 5<sup>ème</sup>, 9% en 4<sup>ème</sup>, 5.5% en 3<sup>ème</sup>, 8.5% en 2de GT), l'économie de moyens réalisée est conséquente ! Le coup fatal a été donné par le décret de 2014 mis en application en juin dernier, rendant le redoublement exceptionnel à la demande des familles ou quand l'élève a été longtemps absent.

Une expérimentation donnant la décision aux familles pour l'orientation a été menée dans 32 collèges l'an passé. Nous ne savons pas ce que deviendra cette expérimentation, l'IG a produit un rapport opposé à sa généralisation en ... 2014 ! Le rectorat indique que le taux d'orientation vers la 2de GT est plus élevé dans les établissements où le dernier choix est laissé à la famille (71.6% contre 68.4%).

A noter, dans les autres collèges, une baisse de l'orientation en 2<sup>de</sup> GT de 3 pts cette année et toujours des différences entre les départements (corrélées à la situation sociale des familles ?). L'orientation de 3<sup>ème</sup> en 2de GT est passée de 58% en 1998 à 69% en 2016.

Pour les collèges ne laissant pas aux familles le « dernier mot »	Taux d'orientation de 3 <sup>ème</sup> en 2de
Côte d'Or	69,9%
Nièvre	64,9%
Saône et Loire	70,3%
Yonne	65,7%
Académie	68,4%
France	68,9%

Pascal Meunier—Pierre Giezek

## Budget des lycées : inquiétudes confirmées

La fin d'année marque traditionnellement le vote du budget par les Conseils d'Administration des lycées. Cette année, la surprise est de taille pour bon nombre de lycées bourguignons qui voient leur subvention de fonctionnement diminuer fortement. **La baisse globale des dotations de fonctionnement pour notre académie serait de l'ordre de 9% !** Cette diminution serait la conséquence de la nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté qui alignerait les subventions de fonctionnement sur l'ancienne Région Franche-Comté... On n'ose imaginer les difficultés pour les lycées qui voient leur subventions diminuer de 9% avec des choix à faire non seulement sur les dépenses de chauffage par exemple... mais aussi sur les dépenses pédagogiques qui devront aussi contribuer à cette baisse !

**De plus, le Conseil Régional revoit les investissements à la baisse.** Cette décision modificative (DM) n'épargne pas les lycées qui voient leurs investissements réduits de 12 millions d'euros. Pour la majorité (PS), ces chiffres à la baisse correspondent à « un retard de financement dans les lycées lié au travail de priorisation dans la stratégie d'investissement » de la Région nouvellement fusionnée.

Quelques lycées voient cependant leur subvention augmenter au titre d'un « rattrapage » ! Dans ces cas, la situation de ces lycées était donc très difficile ... avant !

Pour tous les lycées en revanche, une certaine opacité sur ce nouveau mode de calcul et une absence de transparence puisque le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et sa Présidente n'ont toujours pas répondu à la demande d'audience déposée par le SNES-FSU. Ya-t-il des choses à cacher ?

Pierre Giezek

→ Réforme du lycée... Rééquilibrer les séries, vraiment ?

Depuis 2002, nous suivons l'évolution du nombre d'élèves qui se présentent au bac : la part des élèves inscrits dans les séries technologiques est passée de 36% à 26% en 2016. Pendant la même période, les séries technologiques ont perdu 1/3 de leurs effectifs alors que les séries générales ont augmenté leurs effectifs de 10%. ce sont les séries STMG et STI qui ont perdu le plus d'élèves.

Parmi les séries générales, la série S représente 54% des élèves, la série ES 30% et la série L perd régulièrement des élèves avec 16% (19% en 2005).

# Et nos conditions de travail ?

## Échos de la réunion syndicale avec les représentants SNES en collège :

Venus porter la parole de leur établissement, les représentants SNES exerçant en collège ont été unanimes. La charge de travail cette année est considérable. Les organisations, les changements de programmes compliquent la tâche à tel point que certains se voient demander pour la première fois de leur carrière par des parents d'élèves ce qu'ils font en cours. Si l'interrogation des parents est légitime (*et pour cause, des témoignages de collègues dénoncent tant les manques de certains programmes que des modalités inopérantes pour espérer établir une quelconque progression dans les apprentissages*), nous intervenons dans les instances pour que l'administration prenne toute sa responsabilité en lieu et place d'atteintes à la dignité professionnelle des collègues dont le travail est remis en cause. Comment avancer avec EPI et AP à mener pour une même classe : « *on navigue à vue* »... Les collègues sont fatigués mais ils continuent de se battre pour la qualité de leur travail au profit de leurs élèves, pour ne pas en rabattre avec les exigences, ce que la réforme ne facilite pas. Les horaires disciplinaires amputés sont-elles de nature à améliorer l'implication scolaire des élèves ? Les EPI cristallisent les mêmes critiques même si leurs organisations semblent souvent plus souples en ne correspondant pas à des horaires arrêtés artificiellement. L'AP se fait de façon variable, en effectif réduit ou en classe entière. Par contre, **les effectifs dans les classes n'ont pas baissé**. Plusieurs témoignages font remonter que ponctuellement, les effectifs sont encore augmentés par des inclusions (élèves d'Ulis, de Segpa), jusqu'à 31 parfois dans des classes de 6<sup>e</sup>. Quant au nouveau livret, Le SNES appelle à ne pas accepter de charge de travail supplémentaire et à ne pas remplir ses nouvelles rubriques.

Romain Morlat

## Que fait le SNES FSU pour les professeurs d'allemand ?

Au printemps 2016 le SNES-FSU a demandé de mettre à l'ordre du jour du Comité Technique Académique la question de l'évolution des situations de travail des professeurs d'allemand enseignant en collège. Le SNES avait réalisé une **enquête** auprès de ses syndiqués, enquête qui sera complétée en septembre 2016. Le questionnaire du SNES portait sur une comparaison des années 15/16 et 16/17. La situation difficile des professeurs d'allemand n'est pas nouvelle, ils ont toujours dû s'engager dans des actions et des voyages sans aide de l'institution et ce pour promouvoir leur langue.

A cette situation, que certains collègues vivaient déjà très mal sont venus s'ajouter divers éléments avec la **réforme du collège** : des niveaux mélangés dans un même groupe, des bilangues ayant étudié la langue en primaire et en 6<sup>ème</sup> avec des grands débutants en 5<sup>ème</sup>.

L'administration répond par le vocabulaire « pédagogie différenciée »... ou débrouillez-vous ! De très nombreux collègues ont des services partagés et sont sollicités depuis les vacances de la Toussaint pour enseigner dans le 1er degré.

**Le SNES-FSU a donc porté le dossier devant le CHSCTA** car cette situation provoque épuisement psychique et physique chez nos collègues d'allemand, ils ont l'impression de mal faire leur travail. Cet épuisement est d'ailleurs accru par le sentiment d'insécurité qui pèse sur eux quant à l'avenir : les bilangues seront-elles maintenues ? y aura-t-il assez d'élèves en primaire pour assurer une bilangue de continuité dans mon établissement ? Dans ce cadre les organisations syndicales seront reçues le 8 décembre avec des **collègues d'allemand qui témoigneront** de leurs conditions de travail et qui porteront aussi la voix de leurs collègues.

Isabelle Cheviet

## CIO

Le projet de décret portant création du corps des psychologues de l'EN a été soumis au Comité Technique Ministériel (CTM) le 16 Novembre 2016. La FSU en a donné une appréciation positive quant à l'ancrage renforcé des psychologues dans l'École, en particulier des conseillers d'orientation-psychologues menacés d'en être exclus depuis si longtemps.

Ce nouveau statut acte la **reconnaissance** de la totalité des missions de psychologue du second degré et va de surcroît permettre l'amélioration des carrières et des rémunérations. Le SNES-FSU se félicite de cette étape historique qui consacre des efforts de plus de 30 ans vers cet objectif. Il sera vigilant sur le contenu des textes complémentaires (indemnités, obligations de service, contenu et organisation de la formation initiale...). Elle permet de donner des outils pour lutter contre un renvoi du rôle des Copsy aux seuls conseils et informations sur l'orientation et l'insertion.

**1400**, c'est l'effectif d'élèves qu'un conseiller d'orientation psychologue est amené à suivre sur un ou plusieurs établissements. La revendication historique des Copsy et du SNES, c'est de parvenir à l'individuation c'est-à-dire une reconnaissance de l'élève en tant qu'individu pour construire un projet d'orientation. Inutile de dire qu'avec le nombre d'élèves à suivre et toutes les mesures prises au nom de la « fluidité des parcours », cela relève de la quadrature du cercle ou du **travail empêché**.

Au quotidien, les personnels des CIO doivent faire face à des difficultés inacceptables : **locaux inappropriés** (ne permettant pas la confidentialité des entretiens), lignes téléphoniques défectueuses, **matériel informatique vétuste** (à tel point que des COP guettent les renouvellements de parc informatique dans leurs établissements en espérant récupérer un ordinateur).

Il reste donc du chemin à parcourir !

Romain Morlat

# Calendrier des CAPA

Barème mouvement inter-académique.	GT certifiés/ agrégés	17 janvier 2017
Barème mouvement inter-tableau d'avancement CDIO.	CAPA COP	18 janvier 2017
Barème mouvement inter-académique.	GT CPE	20 janvier 2017
Liste d'aptitude.	CAPA Agrégés	21 mars 2017
Liste d'aptitude.	CAPA Certifiés	23 mars 2017
Tableau d'avancement à la hors classe. Requête en révision de notation administrative Congés de formation professionnelle. Affectations sur postes adaptés.	CAPA Agrégés	10 avril 2017
Congés de formation professionnelle. Requêtes en révision de notation administrative. Affectations sur poste adaptés.	CAPA COP	13 avril 2017
Mouvement inter-académique. Tableau d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle. Requêtes en révision de notation administrative. Congés de formation. Affectations sur postes adaptés.	CAPA PEGC	13 avril 2017
Tableau d'avancement à la hors classe. Requête en révision de notation administrative. Congés de formation. Affectations sur postes adaptés.	CAPA CPE	2 mai 2017
Tableau d'avancement à la hors classe. Requête en révision de notation administrative. Congés de formation. Affectations sur postes adaptés.	CAPA certifiés	9 mai 2017

## La note administrative, c'est fini !

Va-t-on le regretter ce petit moment de stress quand nous prenions connaissance de la note proposée par le chef d'établissement au recteur ?

Exercice convenu s'il en est, il n'en demeurerait pas moins un instrument de punition et était source d'inégalités. Combien d'entre nous avons eu à subir un gel de note pour des motifs obscurs qui tenaient davantage de la vengeance que de l'appréciation de notre « rayonnement ». Combien de collègues en arrêt ou hospitalisés au premier trimestre, de femmes enceintes ont aussi vu leur **notation stagner** ?

Si les critères étaient listés et la note chiffrée contestable, à la différence de l'évaluation pédagogique, les contestations des notes administratives sont devenues de moins en moins nombreuses ces dernières années. Méconnaissance des droits ? Renoncement devant une procédure dont la légitimité et l'intérêt posaient questions ? Toujours est-il que désormais, c'est l'ensemble de l'évaluation (IPR + chef d'établissement) qui sera contestable en CAPA. Le SNES va former ses commissaires paritaires à ces évolutions pour pouvoir défendre l'ensemble des collègues et comme toujours, fera connaître à chacun ses droits.

Alors non, **aucune nostalgie** pour nous que cette disparition ! Laissons cela à FO, ce syndicat qui refuse même l'augmentation de nos salaires par la revalorisation de nos carrières.

Oui, plus de note administrative dès cette année scolaire. Les promotions de cette année ont eu lieu (comme les années précédentes) sur la base des notes arrêtées au 31/08/2016.

Il n'y aura plus de changement d'échelon en 2017-2018 selon les 3 rythmes (ancienneté, Choix, Grand Choix) mais tout collègue promu\* sera promu (cf. rythme ci-dessous) sauf pour les collègues du 6<sup>ème</sup> échelon et du 8<sup>ème</sup> échelon qui pourront passer à l'échelon supérieur un an plus tôt. Le choix entre les collègues se fera selon la note administrative 2015-2016 et la note pédagogique détenue au 31/08/2017.

\*Promouvable : collègue atteignant le temps de passage requis dans l'échelon au cours de l'année scolaire en cours.

## Actifs-retraités, solidarité

Un rapport du COR, un de la cour des comptes, les projets de *Fillon (Recul de l'âge de la retraite à 65 ans et unifier tous les régimes de retraite)*, tous proposent un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite ... avec de nouvelles attaques contre le système de retraite des fonctionnaires, des interventions qui de nouveau veulent opposer public et privé.

Quant à la pension des retraités actuels, les réformes ont abouti à la baisse de leur pouvoir d'achat.

En réponse à la mobilisation unitaire (mais sans CFDT et UNSA !) des retraités du 29 novembre dans les départements, le gouvernement a refusé une nouvelle fois de revaloriser les pensions. Depuis 2003 (eh oui ... la loi Fillon, déjà lui), nos pensions sont indexées sur les prix mais avec des baisses de pouvoir d'achat dues à des cotisations sociales plus importantes ou des impôts supplémentaires, sans parler du reste à payer qui augmente pour les dépenses de santé.

Pascal Meunier

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de **Sandrine Violot-Cruchandeu**, Copsy au CIO de Beaune, brutalement emportée par la maladie à l'âge de 41 ans.

Nous n'oublierons jamais son humour, sa gentillesse, sa joie de vivre, ses qualités relationnelles, l'attention particulière qu'elle prêtait aux élèves les plus démunis....

Femme engagée dans la défense des services d'orientation, élue représentante du personnel à la CAPA, Sandrine avait lutté avec acharnement aux côtés des collègues de Saône et Loire contre la suppression des CIO.



